

La compétitivité du transport et des services maritimes français marque enfin des points !

COMMUNIQUE DE PRESSE

A PARIS, LE 8 AVRIL 2016

Armateurs de France salue le compromis auquel sont parvenus députés et sénateurs dans le cadre de la commission mixte paritaire (CMP), le 6 avril dernier, concernant la proposition de loi pour l'Economie bleue.

Si la loi doit être officiellement validée en séance publique, il est d'ores et déjà possible d'affirmer que **plusieurs dispositions sont de nature à répondre aux attentes fortes des armateurs en matière de compétitivité, de sûreté et de simplification** telles que :

- **l'exonération totale des charges patronales pour tous les navires battant pavillon français, tous registres confondus** (navires de transport, de services et de recherche) et soumis à une concurrence internationale;
- **la protection des navires contre un risque terroriste**, en particulier les navires à passagers, grâce à des gardes privés embarqués;
- **l'autorisation des jeux de hasard** sur les navires à passagers sous pavillon français;
- **des dispositions de nature à rendre effective la réforme de la loi de 1992** sur les approvisionnements pétroliers de la France par voie maritime ;
- **la création d'une flotte stratégique ;**
- **quelques mesures en faveur de la simplification** (rôle d'équipage, francisation, auto-liquidation de la TVA).

Tout a débuté en 2013 avec le rapport du député Arnaud LEROY sur la compétitivité des entreprises françaises de transports et services maritimes. Il est rare qu'un rapport parlementaire donne lieu à une telle transcription législative.

« **C'est le résultat de trois années de travaux et d'efforts, portés par le député LEROY, ses équipes et celles d'Armateurs de France.** », déclare Gildas MAIRE, Président d'Armateurs de France.

« **La proposition de loi pour l'Economie bleue est la nouvelle pierre d'un édifice encore plus ambitieux – celui d'une politique de filière industrielle dédiée à l'économie maritime. En actant le concept de flotte stratégique, ce texte ouvre la voie pour que tous ensemble – acteurs économiques et publics – nous fassions de ce concept une réalité** », a-t-il ajouté.

Contact presse :
Pasquine ALBERTINI
p-albertini@armateursdefrance.org
01.53.89.52.42/06.24.35.45.43